

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 FEVRIER 2019**

**DELIBERATION N°2019.00027**

**ACCORD CADRE DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA METROPOLE DE LYON**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 31 janvier 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 94

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc FHELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,

**Le 13 février 2019**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20190207-D20190002710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190213

Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND,  
Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA,  
M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,  
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à M. Michel MAISONNETTE,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,  
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Lionel BOUCHER, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, Mme Annick FAY,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Raphaëlle JEANSON,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,  
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA,  
M. Florent PIGEON, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBÈNE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 FEVRIER 2019**

### **ACCORD CADRE DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA METROPOLE DE LYON**

#### **1) Préambule :**

La Métropole de Lyon regroupe 59 communes et compte 1 281 971 habitants. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Saint-Etienne Métropole est composée de 53 communes, soit 404 859 habitants

Les deux métropoles constituent un territoire économique très dynamique, au carrefour de l'Europe, avec près de 135 000 établissements, 20 000 créations d'entreprises/an et 900 000 emplois salariés, 90 sièges d'entreprises de plus de 1 000 personnes, un aéroport international et 4 gares TGV, 8 pôles de compétitivité et près de 165 000 étudiants, 13 500 chercheurs (dont 5 700 doctorants) dont 10% d'internationaux.

Les deux parties, au regard de leurs enjeux réciproques se sont rapprochées en vue de conclure un partenariat durable sur l'Enseignement Supérieur Recherche Innovation, l'industrie et l'entrepreneuriat innovant. Des conventions particulières viendront préciser, en tant que de besoin, les modalités de coopération pour chaque domaine.

#### **2) Description de l'accord-cadre de partenariat :**

**Le volet Enseignement Supérieur Recherche Innovation** traitera prioritairement de 4 sujets :

- Initiative d'Excellence : en 2016, conformément aux attentes du jury international, 5 établissements d'enseignement supérieurs de Lyon et Saint-Etienne (l'Université Jean Monnet, Lyon 3, ENS, INSA, Lyon 1) se sont engagés dans la construction d'une nouvelle université unique et intégrée à horizon 2020. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, les Métropoles de Lyon et Saint-Etienne conviennent de collaborer pour faciliter l'émergence sur leur territoire de cette université de rang mondial.
- Société d'Accélération et de Transfert Technologique Pulsalys : créée le 19 décembre 2013, Pulsalys a pour actionnaires l'Université de Lyon, le CNRS et la Caisse des Dépôts. Sa vocation est de faire émerger des innovations porteuses d'avantages concurrentiels et de dynamisme économique pour les entreprises en s'appuyant sur les résultats de recherche des laboratoires et établissements de l'Université de Lyon Saint-Etienne. Les Métropoles de Lyon et Saint-Etienne conviennent

de coordonner leurs actions vis-à-vis de Pulsalys, en facilitant les connexions avec les acteurs économiques et leurs politiques d'accompagnement à la création d'entreprises.

- **Fabrique de l'innovation** : le projet a pour objectif la mise en œuvre d'une forme singulière de transfert aux entreprises. Trois lieux sont prévus d'ici 2019-2021 : I-Factory à LyonTech-La Doua, E-Factory à la Manufacture des Tabacs (Lyon 8ème) et D-Factory sur le campus Manufacture à Saint-Etienne. Ces lieux ont été entièrement pensés pour répondre au besoin de fertilisation croisée autour des projets d'innovation : salles de cours décloisonnées de type acropole, Fablab offrant espace de création et de prototypage collaboratifs ouvert soir et week-end, accueil des étudiants entrepreneurs, des chercheurs entrepreneurs, d'équipes projets pluridisciplinaires. Enfin, des plateformes technologiques dans les domaines du numérique et de l'ingénierie viendront compléter l'offre. Dans ce contexte, les Métropoles de Lyon et Saint-Etienne conviennent de coordonner leurs positions au sein des structures de pilotage de la Fabrique de l'innovation mais aussi de favoriser le développement d'actions à l'échelle Lyon – Saint-Etienne et les effets de mutualisation induits.
- **Fondation pour L'Université de Lyon** : la Fondation pour l'Université de Lyon a été créée en 2012 pour animer l'interface entre le pôle d'enseignement supérieur et de recherche de Lyon-Saint-Etienne, rassemblé sous la bannière de l'Université de Lyon, et le monde socioéconomique. Suite à l'invitation de ses membres fondateurs (Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, Caisse des Dépôts, CIC - Lyonnaise de Banque, Groupe SEB, Institut Mérieux, Métropole du Grand Lyon, Plastic Omnium, Sanofi) le Bureau de Saint-Etienne Métropole du 15 Novembre dernier a acté l'entrée de Saint Etienne Métropole au sein de la fondation en tant que « Grand partenaire stratégique ». Dans ce contexte, les Métropoles de Lyon et Saint-Etienne conviennent de coordonner leurs positions au sein de la gouvernance de la Fondation afin de favoriser les connexions entre milieux académiques et socio-économiques mais aussi favoriser le développement d'actions à l'échelle Lyon – Saint-Etienne et les effets de mutualisation induits.

**Concernant le volet industrie**, la Métropole de Lyon est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt TIGA, lancé par le Secrétariat Général Pour l'Investissement en janvier 2018 et prépare sa candidature à l'appel à projets « Territoires d'innovation » sur le thème « L'industrie intégrée et (re)connectée au territoire et à ses habitants ». L'objectif de cet appel à projets est d'identifier, de sélectionner et d'accompagner la transformation de territoires, de leurs acteurs publics et privés, et de leur population afin de répondre concrètement et, dans un souci de développement économique, aux enjeux des transitions énergétique et écologique, numérique, démographique et sociale. Une enveloppe budgétaire de 450 M€ sera mobilisée pour financer une vingtaine de projets : 150 M€ en subventions et 300 M€ en fonds propres. Il est proposé d'élargir le territoire d'application du projet de la Métropole de Lyon aux deux territoires sur un certain nombre d'actions, dont l'accompagnement des entreprises industrielles avec la Cité du design, la sensibilisation de la population aux enjeux industriels avec le futur parc éco sciences ou le financement des projets industriels via un fonds d'amorçage...

**Enfin en matière d'entrepreneuriat innovant**, les Métropoles de Lyon et Saint-Etienne se sont fortement investies, aux côtés des entrepreneurs et des acteurs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat, pour devenir des territoires fertiles et facilitants pour la création et le développement des start-up. Aujourd'hui, les deux Métropoles expriment la nécessité de mieux coordonner les initiatives sur deux sujets :

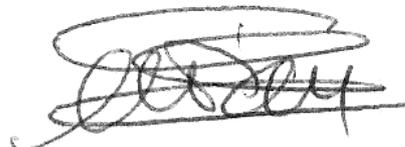
- La French Tech : cette dynamique s'est concrétisée sur les deux territoires par l'obtention du label Métropole french Tech à Lyon et la participation à 5 réseaux thématiques (#EDTEch#Entertainment, #FoodTEch#AgTech, #HealthTech, #IOT#Manufacturing, #cleanTech#Mobility) et par la participation au réseau thématique #IOT#Manufacturing de Saint-Etienne et Frenchtech #Designtech. La phase 2 de la French Tech prévoit à la fois des communautés frenchtech d'initiative entreprises mais aussi la transformation des Métropole French Tech en Capitale French Tech avec des enjeux nouveaux ou renouvelés. La condition première pour qu'une communauté soit labélisée, est l'adhésion d'au moins 50 startups à la démarche. Sur Saint-Etienne, Manutech porte un projet de candidature. Capitale French Tech est un label pour les communautés ou les ensembles de communautés French Tech localisées en France et avec une forte densité de start-ups en hypercroissance (a minima 5, Saint Etienne Métropole n'en disposant que d'une labélisée pass Frenchtech et deux en voie de l'être).. Ce label permettra de travailler en étroite collaboration avec les équipes de la Mission French Tech, de participer aux réunions de coordination avec l'ensemble des Capitales French Tech, d'y partager les avancées, les objectifs et les résultats, et d'être le partenaire privilégié de la Mission French Tech pour le déploiement des programmes nationaux. Les deux territoires souhaitent rapprocher leurs réussites et écosystèmes d'entrepreneurs respectifs, pour concourir conjointement au label de Capitale French Tech.
- Missions à l'International : les Métropoles de Lyon et Saint-Etienne organisent ou participent à des missions de prospection et de promotion auprès de leurs cibles internationales prioritaires. Ces missions ont pour objectif d'accompagner les entreprises et des acteurs économiques de nos territoires dans leur développement à l'international. Le calendrier des missions à l'international sera partagé entre les deux collectivités et en particulier, celles proposant un programme à caractère économique. Le cas échéant et si opportun, ces missions pourront être ouvertes aux entreprises des deux territoires.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve le projet d'accord-cadre de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et la Métropole de Lyon,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer le projet d'accord-cadre et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**